

Rapporteur : Mme PRECETTI

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2023

ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE BL N°138
D'UNE SURFACE DE 1 M² SISE 2 RUE EINSTEIN
APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR HARROCH

RAPPORT

La Ville souhaite installer un mât de vidéosurveillance à l'entrée de la rue Einstein.

Pour ce faire, la Ville doit acquérir l'emprise foncière de 1 m², actuellement privée, nécessaire à son installation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition à Madame et Monsieur HARROCH de la parcelle cadastrée BL n°138 sise 2 rue Einstein au prix de 60 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

41 voix POUR
04 voix CONTRE
04 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE BL N° 138 D'UNE SURFACE DE 1 M² SISE 2 RUE EINSTEIN, APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR HARROCH

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le plan de situation ;

Vu l'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 3 avril 2023 ;

Vu l'accord sur le prix en date du 9 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite installer un mât de vidéosurveillance sur la parcelle BL n°138 ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1er : Approuve l'acquisition à Madame et Monsieur HARROCH de la parcelle BL n°138 d'une surface de 1 m² sise 2 rue Einstein, au prix de 60 € (soixante euros).

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Handwritten signature]